



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2018
Exécutoire le : 10 JUIL. 2018
Affichée le : 10 JUIL. 2018
Visée le : 10 JUIL. 2018

MARCHES PUBLICS

Marché n°2017-40 : création du bassin d'orage des Biâtres sur la commune d'Aix-les-Bains Lot n°1 : Gestion des déblais non inertes – Avenant n°01

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un bassin d'orage, sur la commune d'Aix-les-Bains, ce bassin ayant pour objet de capter les eaux unitaires rejetées vers le lac lors d'épisodes pluvieux importants, de les stocker et de les restituer vers la station de traitement des eaux polluées.

Il rappelle que le sous-sol du secteur concerné par les travaux renferme encore une pollution aux PCB et qu'il convient donc de la supprimer avant le début de la construction du bassin.

Par délibération en date du 8 novembre 2017, le lot 1 du marché a été confié à l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL – Etablissement GAUTHEY, domiciliée 3-7, place de l'Europe 78140 VELIZY – VILLACOUBLAY pour la gestion des déblais non inertes, pour un montant de 159 374,00 € HT (191 248,80 € TTC). Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée.

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Les fortes précipitations du début d'année 2018 ont engendré une importante remontée des eaux de la nappe phréatique au droit du projet. Ce niveau exceptionnel de nappe phréatique a nécessité l'arrêt immédiat des travaux et la démobilisation des engins, matériels et base vie, ainsi que des frais complémentaires d'immobilisation de clôture de chantier.

Les prix nouveaux provisoires correspondant aux prestations complémentaires ont été notifiés au titulaire par l'ordre de service n°4 bis :

- PN1 : Coût de repli et d'aménagement de l'ensemble des engins, matériels et installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie pour un montant forfaitaire de 2 800,00 € HT,
- PN2 : Coût d'immobilisation des installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie et jusqu'à repliement des installations pour un montant forfaitaire de 1 540,00 € HT,
- PN3 : Coût mensuel d'immobilisation des clôtures de chantier de type HERAS à la suite de la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie pour un montant forfaitaire mensuel de 425,00 € HT (x 7 mois).

Conformément à l'article 14.5 du CCAG Travaux, le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix nouveaux précisés dans l'ordre de service n°4 bis.

S'agissant de l'impact financier :

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **7 315,00 € HT** (8 778,00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL – Etablissement GAUTHEY, d'un montant initial de 159 374,00 € HT (191 248,80 € TTC) est donc porté à **166 689,00 € HT** (200 026,80 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,6 % par rapport au marché initial.

La Commission des procédures adaptées s'est réunie le 25 juin 2018 pour valider cet avenant.

Les crédits régulièrement inscrits au budget principal seront imputés sur la section d'investissement 165.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 1 au marché précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 5 juillet 2018

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 20 |
| - Votants : 25 |
| - Pour : 24 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 1 |
| - Blancs : 0 |

Grand Lac - Agglomération du Lac du Bourget

Marché n° 2017-40 - Créaton du bassin des Bâtres - Gestion des déblais non inertes
Avenant n°1

Détail Quantitatif Estimatif

Poste	Désignation	Unité	Prix en € HT	Quantité	Total en € HT
5.Prix Nouveaux					
5.1	Coût de repli et d'amené de l'ensemble des engins, matériels et installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie	Forfait	2 800,00	1,00	2 800,00
5.2	Coût d'immobilisation des installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie et jusqu'à repliement des installations	Forfait	1 540,00	1,00	1 540,00
5.3	Coût mensuel d'immobilisation des clôtures de chantier de type HERAS à la suite de la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie	Forfait	425,00	7,00	2 975,00

Total en € HT 7 315,00



Marché n°2017 - 40
Création du bassin d'orage des Biâtres à Aix les Bains

LOT N°1
Gestion des déblais non inertes

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL – Etablissement GAUTHEY, domiciliée 3-7, place de l'Europe 78140 VELIZY – VILLACOUBLAY, représentée par Nicolas FERET, et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux relatif à la création du bassin d'orage des Biâtres à Aix Les Bains, Grand Lac a confié à l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL – Etablissement GAUTHEY, domiciliée 3-7, place de l'Europe 78140 VELIZY – VILLACOUBLAY la gestion des déblais non inertes dans le cadre du lot 1 et pour un montant de 159 374,00 € HT (191 248,80 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure adaptée.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Les fortes précipitations du début d'année 2018 ont engendrées une importante remontée des eaux de la nappe phréatique au droit du projet au-delà du niveau haut caractéristique de chantier. Ce niveau exceptionnel de nappe phréatique a nécessité l'arrêt immédiat des travaux et la démobilisation des engins, matériels et base vie ainsi que des frais complémentaires d'immobilisation de clôture de chantier.

Les prix nouveaux provisoires correspondants aux prestations complémentaires ont été notifiés au Titulaire par l'ordre de service n°4bis :

- PN1 : Coût de repli et d'aménagement de l'ensemble des engins, matériels et installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie pour un montant forfaitaire de 2 800,00 € HT,
- PN2 : Coût d'immobilisation des installations de chantier suite à la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie et jusqu'à repliement des installations pour un montant forfaitaire de 1 540,00 € HT,
- PN3 : Coût mensuel d'immobilisation des clôtures de chantier de type HERAS à la suite de la suspension du délai d'exécution pour cause d'intempérie pour un montant forfaitaire de 425,00 € HT.

Conformément à l'article 14.5 du CCAG Travaux, le présent a pour objet de rendre définitif les prix nouveaux précisés dans l'ordre de service n°4bis.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **7 315,00 € HT** (8 778,00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise EIFFAGE GENIE CIVIL – Etablissement GAUTHEY, d'un montant initial de **159 374,00 € HT** (191 248,80 € TTC).

Est donc porté à : **166 689,00 € HT** (200 026,80 € TTC) par le présent avenant, soit + 4,6 % par rapport au marché initial.

Le Détail Quantitatif Estimatif lié à cet avenant est joint en annexe.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____,

À _____, le _____,

Pour la société EIFFAGE GENIE CIVIL
Etablissement GAUTHEY,

Pour Grand Lac

Nicolas FERLET
Chef d'Agence

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Annexe
Détail Quantitatif Estimatif



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 5 juillet 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER
ENTRELACS	Claude GIROUD
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC
MERY	Eudes BOUVIER
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur Financier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 juin 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 98 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (20 présents et 25 votants).

Acte à classer

d2448

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-07-10T13-41-40.00 (MI211782828)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180705-d2448-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marchés Publics - Marché 2017/40 - Création du bassin d'orage des Biâtres sur la commune d'Aix-les-Bains - Lot n.1 : gestion des déblais non inertes - Avenant n.1

Date de décision : 05/07/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
 - 1.1. Marchés publics
 - 1.1.1. Délibérations
 - 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Acte : 7 **Multicanal :** Non
DELIB MARCHES PUBLICS BIATRES Avenant1.PDF

Pièces jointes :

1 1MP Annexe Marche2017-Type PJ : 70_DE - Délibération 40 Lot01 Avenant 01 DQE.PDF

1 MP Annexe Marche2017-Type PJ : 70_DE - Délibération 40 Lot01 Avenant 01.PDF

Bureau 2018-07-05 - Page de garde Type PJ : 70_DE - Délibération de garde.PDF

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 10/07/18 à 13:41

Par COSTA DE BEAUREGARD Estelle

Transmis Date 10/07/18 à 13:41

Par COSTA DE BEAUREGARD Estelle

Accusé de réception Date 10/07/18 à 14:04